

## Règlement de la loterie « le jeu très connecté »

### Quelle est la durée du jeu ?

Bouygues Telecom, Société Anonyme au capital de 929 207 595,48 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 397 480 930, dont le siège social est 37-39 rue Boissière 75016 Paris, organise le jeu « **Le Jeu très connecté** » du **30/05/2022** au **21/06/2022**.

### Qui peut participer ?

Le jeu est sans obligation d'achat.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des collaborateurs de Bouygues Telecom et leurs familles.

### Comment participer ?

Pour participer au jeu, vous devez :

- Vous rendre sur la page internet dédiée au jeu et accessible au lien suivant (<https://www.bouyguetelecom.fr/jeu-concours>), entre le 30/05/2022 et le 21/06/2022, via smartphone, tablette ou ordinateur personnel(le),
- Remplir votre nom, prénom, email et code postal et cliquer sur « c'est parti ».
- En cas de gain d'un code promotionnel, un email vous sera automatiquement envoyé avec un code à usage unique valable en boutique et un autre code valable sur le web et en appelant le 3106.
- En cas de gain du remboursement de votre téléphone, un email vous sera envoyé avec le coupon à remplir pour bénéficier du remboursement de ce dernier.
  - o Vous devrez alors vous rendre sur notre site, en boutique ou appeler le 3106
  - o Choisir le téléphone de votre choix : l'achat devra être effectué avant le 06/07/2022
  - o Remplir le coupon en mentionnant bien le code unique communiqué dans l'email puis retourner le coupon par mail avant le 31/08/2022 : avec preuve d'achat. Vous serez remboursés à hauteur de 1000€ sous 8 semaines après réception du coupon.
- Dans le cas contraire le joueur est invité à retenter sa chance.

### Quels sont les lots offerts ?

- Chaque jour du 30/05 au 21/06/2022 : des codes promos de 100€ (*quantité : 27 000 pendant toute la durée du jeu*) et 150€ (*quantité : 9 000 pendant toute la durée du jeu*), valables pour toute nouvelle souscription d'un forfait sensation avec avantages smartphone 90Go et plus. Code promo à usage unique valable dans les boutiques Bouygues Telecom, sur le site [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr) et au 3106 jusqu'au 06/07/2022 inclus. Ces codes ne seront pas cumulables avec les autres codes promotionnels en cours.
- Entre le 30/05 et 21/06/2022 sont mis en jeu : le remboursement d'1 téléphone par département (soit 96 remboursements de téléphone) pour tout achat effectué jusqu'au

06/07/2022. Remboursement dans les limites de 1000€, effectué sur le montant TTC de la facture (après remises immédiates et avant facilité de paiement et offre de remboursement).

Les lots gagnés et les codes promotionnels ne sont ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en espèces.

Vous ne pouvez gagner qu'un seul lot, une seule fois pour le même nom, et/ou à la même adresse.

Pendant la durée de ce jeu, 36000 instants gagnants en France seront programmés permettant de désigner le(s) gagnant(s) parmi les clients de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots. Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entraînera l'invalidation de la participation du contrevenant.

Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.

Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation sur toute la durée du jeu.

Durant toute la durée de l'opération, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots proposés par d'autres lots de nature et valeur équivalente, notamment en cas de rupture de stock, de liquidation judiciaire du fournisseur, de mouvement social, de modification des conventions contractuelles passée avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur, que défaut qualitatif des produits.....La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait.

### **Qui contacter ?**

Pour toute question relative au jeu, contactez par email : [jeuxconcours@bouyguestelecom.fr](mailto:jeuxconcours@bouyguestelecom.fr)

### **Consultation du règlement**

Le présent règlement est déposé auprès de la SAS ACTANORD, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), au 105 quai des Chevillards, 59000 Lille.

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

La Société Organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SAS ACTANORD.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

### **Quelles sont les informations pratiques à connaître ?**

Bouygues Telecom assure la délivrance des lots conformément aux coordonnées (adresse, mail, etc....) indiquées par le gagnant pour la réception du lot.

En cas de défaillances de connexion au site web, de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu, les dates du jeu pourront être annulées ou reportées.

En cas de fraudes avérées notamment de manière informatique, le jeu pourra être annulé en tout ou partie.

La Société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

### **Comment sont gérées vos données personnelles ?**

Les informations vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé et traitées par Bouygues Telecom pour gérer votre participation au jeu. Les données personnelles que nous vous demandons, sauf mention contraire, sont indispensables à la prise en compte de votre participation et à l'exécution du jeu.

Elles sont traitées par nos services ainsi que par notre prestataire (Agence Kimple). Vos données seront stockées dans un serveur sécurisé situé en Irlande par AWS, sous-traitant de notre prestataire Kimple. Dans l'hypothèse où un tiers non autorisé aurait accès à vos données, nous vous en informerions et en aviserions également la Commission Nationale Informatique et Libertés conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

Nous conservons vos données pour une durée :

- De 3 mois à compter de la date de la fermeture de la plateforme de téléchargement des coordonnées et justificatifs (21/09/2022) pour les participants gagnants.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'effacement, de portabilité et d'un droit à la limitation aux traitements des données vous concernant en écrivant à Bouygues Telecom, Service Informatique et Libertés, 13/15 avenue du Maréchal Juin 92360 Meudon la Forêt, ou par mail : [dpo@bouyguetelecom.fr](mailto:dpo@bouyguetelecom.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, [vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.](#)

Enfin, nous pouvons être amenés à déposer des cookies lors de votre navigation sur notre site web, notamment à l'occasion de votre participation au jeu.

Pour plus d'informations sur notre politique de confidentialité des données et de cookies, voir : <https://www.corporate.bouyguetelecom.fr/mentions-legales/>.

### **. Remboursement des frais de participation :**

Le présent Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, les participants bénéficiant d'une communication internet payante en fonction du temps de connexion peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu.

Pour ce faire, la demande de remboursement doit être adressée par courrier au siège social de la Société Organisatrice (article 1) dans le délai maximum de deux mois à compter de la participation au jeu.

Pour être prise en compte cette demande doit être lisible et comporter les éléments suivants :

- identité, adresse postale et électronique du participant, numéro de téléphone
- dates et heures de participation
- facture détaillée de l'opérateur
- RIB

Le remboursement se fera dans la limite de 5 minutes maximum par connexion au tarif en vigueur. Les frais postaux engendrés par la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande jointe dans la limite d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

Il va de soi que les connexions internet donnant lieu à des abonnements forfaitaires ou illimités ne donneront lieu à aucun remboursement. Le participant doit justifier avoir engagé des frais spécialement pour participer au jeu-concours. Dans cette même logique, les frais d'abonnement ne seront pas remboursés.

Toute demande incomplète, illisible ou contenant des informations fausses ou manifestement erronées ne sera pas prise en compte.